

TRIBUNES LIBRES DE LA LISTE JOINVILLE EN MOUVEMENT PUBLIÉES DANS « JOINVILLE-LE-PONT MAGAZINE » DE 2008 À 2010 MANDAT 2008 - 2014

Tribunes libres de la liste Joinville en mouvement, parues dans « Joinville-le-Pont magazine »

Les élus Joinville en mouvement : Florence Weissler-Lopez, Marie-France Astégiani-Merrain, Yves Tamet, Marc Verstraete, Benoit Willot.

Tribunes libres de la liste Joinville en mouvement publiées dans « Joinville-le-Pont magazine » de 2008 à 2010	1
Mandat 2008 - 2014	1
2010	2
2010 12 Un métro pour Joinville	2
2010 11 Pimprenelle fait des bêtises	2
2010 10 César et la guerre des crèches	3
2010 09 Autoroute : après quatre ans d'attente, l'urgence reste urgente	3
2010 07 « Quand la morale fout le camp, le fric cavale derrière » (Jacques Prévert)	4
2010 06 Humeur chatte	5
2010 05 Haut et court	5
2010 04 Maintenir le parking du Rer	6
2010 03 Ça sert à quelque chose d'avoir des élus de gauche	7
2010 02 Des impôts en double pour les entreprises	7
2010 01 Images et paysages	8
2009	9
2009 12 La vidéosurveillance inefficace contre la délinquance	9
2009 11 Urgence et solidarité	9
2009 10 Loger les bébés avant qu'ils deviennent collégiens	10
2009 09 Hauts de Joinville : plus d'habitants, moins d'équipements	10
2009 07 Lunetterie : vue brouillée	11
2009 06 Sécurité : il faut des policiers à Joinville	12
2009 05 Des petits points, des petits points, encore des petits points	12
2009 04 Jeunesse, égalité et espérance	13
2009 03 Joinville arrête son aide à l'emploi	14
2009 02 Budget 2009 : assumer ses responsabilités	14
2009 01 Désintégréteur	15
2008	15
2008 12 Mauvais dessein pour Joinville	15
2008 11 Une mini-démocratie	16
2008 10 : Un avenir pour le cinéma à Joinville ?	17
2008 09 : Crèches, tension et pénurie	17
2008 07 : Eau de Joinville et eau des Joinvillais	18
2008 06 : Un homme est mort	18
2008 05 : Déception et inquiétude	18
2008 04 : L'urgence de l'action	19



2010

2010 12 Un métro pour Joinville

Deux débats officiels ont été lancés en septembre par la Commission nationale du débat public (CNDP) sur les projets de réseaux de transport en Île de France.

Il y a d'un côté Arc Express, un métro en rocade en proche couronne, et de l'autre le réseau du Grand Paris, trois lignes de métro faisant une double boucle de Paris aux aéroports.

Le premier projet est porté par le Syndicat des transports d'Île de France (Stif), qui regroupe le conseil régional et les départements. Il est présidé par Jean-Paul Huchon (Ps). Le second est soutenu par le gouvernement qui l'a confié, par la loi, à la société du Grand Paris, présidée par le député maire d'Issy-les-Moulineaux (Nouveau Centre), André Santini.

Pour les élus de gauche, les projets sont plus complémentaires qu'opposés : desservir les pôles économiques et permettre aux habitants de la proche banlieue de circuler n'est pas incompatible.

Mais la priorité, c'est bien d'améliorer la vie des résidents des communes les plus peuplées et de permettre de voyager, pour son activité ou ses loisirs, sans être obligés de passer systématiquement par le centre de Paris. C'est aussi de soulager les lignes existantes, souvent déjà saturées.

Pour nous Joinvillais, Arc Express a beaucoup d'intérêt. Deux gares sont prévues pour desservir la commune, près du pont du Petit Parc et à la Fourchette de Champigny. Les quartiers de Joinville les plus mal desservis (Polangis et Palissy) gagneraient ainsi en accessibilité. Une interconnexion avec le RER A est également prévue à la gare de Saint Maur Créteil. Avec ce nouveau métro, c'est une formidable amélioration de l'accessibilité en transports en commun de tout l'Est et du Sud de Paris.

Un Plan de mobilisation pour les transports en Île de France a été lancé en 2008 par la région. Il prévoit un total de 18 milliards d'euros pour améliorer les RER existants, créer de nouvelles lignes de train en grande banlieue, développer le réseau de tramways et de bus en site propre et bien sûr créer le métro Arc Express. Le conseil régional finance la plus grande partie du projet, les départements, quelles que soient leurs tendances, y participent. Seule l'autorisation de l'État manque encore.

Il est important, et nous le proposerons au conseil municipal, que la commune se prononce en faveur du projet Arc Express et soutienne sa réalisation.

Benoit Willot

Téléphone : 06.42.71.81.64

www.joinville-le-pont.info

2010 11 Pimprenelle fait des bêtises

Lorsque j'étais (nettement plus) jeune et qu'il m'arrivait de dormir chez mes grands-parents, je pouvais regarder parfois à la télévision des émissions faites pour endormir les enfants.

On retrouvait Nounours et ses petits amis dans des épisodes aux titres amusants, comme « Nicolas fait des bêtises ». Un peu de poudre jetée par le marchand de sable suffira-t-il à effacer les initiatives de la majorité nationale en matière sociale, comme la réforme des retraites, les ponctions inadmissibles sur la formation professionnelle des salariés ou les organismes de logement social ?

À Joinville-le-Pont, la majorité municipale se situe sans état d'âme dans la lignée de la droite au plan national : suppression du service emploi, réduction des services publics comme l'hébergement d'urgence ou la prévention en matière de santé, fermeture annoncée d'un parking public, hausse des impôts...

À ce dernier sujet, une entreprise Joinvillaise affichait, mi-octobre une curieuse affiche. Un vidéo-club estimait qu'il avait sa place dans le livre Guinness des records, parce qu'il serait celui qui, en France, paierait le plus de taxe professionnelle. Je n'ai pas les moyens de vérifier la réalité de cette affirmation, mais il est nécessaire de se souvenir que, dans son programme électoral, le candidat Olivier Dosne promettait une baisse de la taxe professionnelle. En 2009, puis en 2010, il augmentera au contraire cet impôt. Ce sera d'ailleurs la dernière fois, car la nouvelle taxe est aujourd'hui levée directement par l'État.

On rappellera également la curieuse situation des sociétés qui paient deux fois le même service pour l'enlèvement des ordures ménagères : une fois au titre d'une redevance spéciale, et une autre au titre de la taxe générale, alors qu'une décision du conseil municipal de Joinville les exonérait de ce deuxième versement. Mais l'équipe en place refuse de l'appliquer, malgré la demande réitérée des élus de gauche.

Les entreprises ne sont cependant pas les seules mises à contribution. Sans services nouveaux, bien au contraire, les prélèvements sur les Joinvillais ont fortement augmenté depuis l'entrée en fonction de la nouvelle municipalité.

Il n'y a pas que Nicolas qui fasse des bêtises : il y a aussi Pimprenelle, et quelques autres bien sûr.

Benoit Willot

Téléphone : 06.42.71.81.64

www.joinville-le-pont.info

2010 10 César et la guerre des crèches

Tribune libre, Joinville-le-Pont Mag', 10/2010

On prête à Jésus ces paroles : il faut rendre à César ce qui est à César. Or nous avons à Joinville une habitude : la municipalité s'attribue tout ce qui se fait de bien, et reproche aux autres tout le reste.

Je reprends une phrase, publiée dans ce même magazine en septembre 2010 sous la plume de Jeanine Chéry, maire adjointe : « Nous ne pouvons que déplorer le désengagement du conseil général qui a réduit de façon considérable sa participation annuelle au financement de nos crèches. »

Que se passe-t-il en fait ? La majorité nationale, l'Ump, a décidé d'asphyxier financièrement les départements, avant de supprimer les élections cantonales en 2014. Le Val de Marne, dirigé par une équipe de gauche derrière Christian Favier, est, de tous les départements de France, celui qui investit le plus dans les crèches. Si la réforme est appliquée, il devra y renoncer, car la loi le cantonnera à de domaines de compétences très limités.

Mais regardons ce que réalise le conseil général à Joinville ces derniers mois : il a entièrement refait la crèche Pierre Brossolette, réaménagé l'avenue Jean Jaurès et les abords de la gare RER, refait les trottoirs de l'avenue du maréchal Leclerc, réaménagé le collège Jules Ferry, restauré le château du Parangon et permis son ouverture sur le parc municipal, refait l'assainissement de l'avenue Gallieni... Jamais le département n'avait autant investi dans notre commune, sans oublier son action sociale ou l'aide aux jeunes et aux sportifs.

Le conseil régional, dirigé lui aussi par la gauche derrière Jean-Paul Huchon, finance également quantité d'équipements dans la ville : l'ascenseur et les allées de l'île Fanac, la réfection du parc du Parangon, le chalet pour les jeunes de l'avenue de l'Europe et l'école maternelle de Polangis. La région participe à la réhabilitation des logements sociaux et va prendre en charge la rénovation de la gare. Pourtant, elle est critiquée sans arrêt par le maire.

Aujourd'hui, à Joinville, l'essentiel des investissements est le fait d'autres collectivités alors que la municipalité se contente de faire croire qu'elle y est pour quelque chose. Jules César écrivait : « Les hommes croient ce qu'ils désirent » (dans *La Guerre civile*). Rendons à ceux qui en sont dignes l'hommage qu'ils méritent : le département et la région, avec leurs majorités progressistes et écologistes, font qu'il y a quelques améliorations dans notre commune.

Benoit Willot www.joinville-le-pont.info 06 42 71 81 64

2010 09 Autoroute : après quatre ans d'attente, l'urgence reste urgente

La concertation pour l'aménagement du tronçon commun aux autoroutes A4 et A86 s'est terminée en décembre 2006. Le rapport officiel indiquait : « loin de procéder par surenchères, de nombreux intervenants ont cherché à élaborer des compromis raisonnables.

(...) [ils] ont fait un pari : celui d'être ainsi mieux entendus par ceux qui décideront dans les prochaines semaines. »

Les éléments du consensus étaient décrits : « La **convergence** de ces acteurs s'est opérée sur les points suivants : la réalisation d'un projet d'amélioration de l'environnement est opportune et urgente (...); Un projet, permettant de garantir les objectifs de réduction des nuisances sonores et de limiter les impacts visuels et écologiques sur le territoire, a été esquissé pendant la concertation. Sa finalisation semble à portée de main (...); Les décisions concernant le lancement officiel du projet sont attendues avec une réelle impatience. »

Il avait fallu de centaines d'heures de travail de fonctionnaires, élus, responsables associatifs ou citoyens des communes des Bords de Marne pour arriver à une proposition simple : ne pas toucher aux voies et réaliser des travaux pour réduire le bruit, lesversements d'eaux usées dans la Marne et la pollution lumineuse.

En février 2007, le conseil régional donnait son feu vert pour inscrire le projet dans le Schéma directeur de l'Île de France.

En septembre de la même année, Jean-Louis Borloo, ministre de l'écologie, indiquait : « Je me prononcerai prochainement sur ce dossier complexe et sensible en tenant compte des positions exprimées par les élus du secteur et par les riverains lors de la concertation ».

Enfin, le 12 décembre 2007, Nicolas Sarkozy, président de la République, écrivait que le projet d'aménagement du tronc commun bénéficiera « d'une ambition et d'une priorité nouvelles. »

À l'automne 2010, malgré les démarches en tout sens conduites par les membres du Comité de défense de l'environnement du tronc commun A4-A86, rien n'a été mis en œuvre. S'il se murmure que des travaux sont toujours envisagés, rien de concret n'est fait.

Pendant ce temps-là, la Marne et le ru de Polangis continuent de recueillir le ruissellement des eaux sales, les oreilles des riverains souffrent, le gaspillage lumineux continue...

Il est plus que temps que l'État tienne sa parole. Pour cela, il faut que tous les élus se mobilisent. Ceux de gauche seront, comme toujours, au premier rang de la défense des riverains.

Benoît Willot www.joinville-le-pont.info 06 42 71 81 64

2010 07 « Quand la morale fout le camp, le fric cavale derrière » (Jacques Prévert)

Beaucoup d'élus l'ont compris : une ville attractive, c'est une ville créative. Le développement local est lié à l'initiative artistique. Le progrès économique se nourrit de l'innovation culturelle et de l'expérimentation sociale.

Il est bien sûr difficile de comparer Joinville à des communes plus grandes comme Champigny ou Nogent, qui se dotent d'équipements remarquables, mais des villes plus petites comme Saint Maurice ont une médiathèque et un superbe théâtre, tandis que Boissy Saint Léger ou Bonneuil ont des centres culturels d'importance.

Il est vrai que Joinville avait aussi, son site culturel. C'était à l'époque où la gauche gérait la ville, quand Guy Gibout dirigeait la mairie. Entre 1978 et 1983, rock, jazz, danse, humoristes, spectacles historiques, théâtre, poterie, sculpture... les arts avaient leur place et Joinville était un lieu de rendez-vous.

Mais, dès 1983, la droite revenue au pouvoir municipal ferme le centre socioculturel Jacques Prévert, boulevard du maréchal Leclerc. Le cinéma Le Royal, qui en dépendait, est vendu. L'ancien bâtiment, resté propriété communale, se dégrade. On finit par réinstaller l'association Oasis, dernière occupante des lieux, dans un autre local, lui aussi promis à l'abandon, rue Vel-Durand. Et l'ancien haut lieu de la culture joinvillaise est tristement muré.

En juin 2010, la majorité du conseil municipal décide de le vendre. Une opération immobilière s'y prépare.

C'est vrai, une ville doit vivre. Et pourquoi pas vendre un immeuble inadapté, si c'est pour réaliser un investissement plus ambitieux ?

La réhabilitation du centre ville était l'occasion de concrétiser l'ambition d'une ville vivante, accueillante aux arts. La population le réclamait, comme l'a démontré l'enquête publique. De nombreuses propositions ont été faites.

Il n'est malheureusement pas question de cela. Dans toute la rénovation des Hauts de Joinville, non seulement aucun équipement culturel n'est prévu (si ce n'est deux salles de danse), mais au contraire plusieurs salles associatives disparaîtront sans être remplacées : le siège de la Croix rouge, le local utilisé par Oasis, et même les bureaux du service jeunesse. Il paraît qu'elles seront relogées – sans qu'on sache où, car aucun espace nouveau n'est à l'ordre du jour. Mais, comme disait Jacques Prévert, « On ne peut tout de même pas tout leur prendre, aux pauvres. »

Benoît Willot www.joinville-le-pont.info 06 42 71 81 64

2010 06 Humeur chattemite

Le conseil municipal de mars 2010 avait 56 points à son ordre du jour, entre autres le budget de la commune ainsi que ceux du service assainissement, de l'office de tourisme, du port de plaisance et du cinéma plus six questions d'actualité émanant de l'opposition municipale. J'ai eu cinq jours pour étudier environ 800 pages de documents, ce qui, chacun en conviendra, est une gageure !

Objectivement, honnêtement, comment peut-on délibérer sérieusement, sereinement en une seule séance après une journée de travail ? Nos concitoyens sont en droit d'attendre de leurs élus un travail consciencieux, réfléchi, méticuleux. Avec un tel ordre du jour, cela est pour moi, impossible.

J'ai demandé que l'on revienne à des débats mensuels sur un ordre du jour raisonnable. C'est pour nous une exigence républicaine. Le maire me répondit « cela n'est que pure polémique ». Cela démontre le mépris avec lequel il se comporte avec son opposition.

Je constate que depuis plus de deux ans, les élus de la majorité n'expriment aucun doute, n'ont jamais posé une seule question. Les 23 sont devenus un groupe de béni-oui-oui.

Par contre, il n'a pas échappé aux Joinvillais qui assistent aux délibérations du conseil, les élus de gauche du groupe Joinville en mouvement ne votent pas systématiquement de la même manière. Les sensibilités de gauche, radicaux, socialistes, et communistes sont diverses. Le vote bloqué n'existe pas. Nous évitons tout sectarisme au regard des propositions de la majorité municipale. Nous posons des questions de bon sens qui animent les délibérations qui seraient sans elles bien monotones.

On ne peut pas en dire autant de la majorité municipale. Cela devient pathétique à observer lors des conseils municipaux.

Je rends volontiers hommage au travail discret et efficace qu'effectue une conseillère municipale déléguée de la majorité, Chantal Allain. Je me félicite également de l'écoute et de la courtoisie qui règnent au sein de la commission des affaires scolaires présidée par Virginie Rossignol, maire adjoint. Les échanges y sont riches, sereins et enrichissants.

Mais dans tous les autres domaines la majorité municipale a déçu beaucoup de ses électeurs et bon nombre de ses soutiens. Le lien est rompu par l'absence de résultats tangibles, bien que le maire affecte dans les réunions des manières chattemites, « déguisés comme masques pour tromper le monde » comme disait Rabelais.

Marc Verstraete www.joinville-en-mouvement.ouvaton.org

2010 05 Haut et court

Le projet présenté par la municipalité pour la Zone d'aménagement concertée (Zac) des Hauts de Joinville a été retoqué par le commissaire enquêteur nommé par le préfet, de même que la modification du plan local d'urbanisme qui lui est liée. Le dossier, contesté par des centaines de Joinvillais, a donc vécu et se retrouve pendu haut et court sur l'étagère des opérations mal conçues.

Le rapporteur officiel note que l'opinion est unanime sur la nécessité de réaménager le quartier du centre-ville, et en effet, il est urgent de sortir la zone de l'état de décrépitude dans lequel elle s'enfonce mois après mois. Le retard pris par l'actuelle équipe dans la mise en œuvre de cette rénovation n'a fait qu'aggraver les choses.

Mais le commissaire enquêteur considère que l'opération ne peut être d'intérêt public que si trois objections fondamentales sont levées.

La première réserve porte sur son périmètre. L'exclusion d'un des îlots de la rénovation est inadmissible. Le commissaire enquêteur remarque que cette zone abrite la pharmacie du maire et l'immeuble d'un conseiller municipal, ce qui fait que « la limite de l'intérêt général est, sur certains aspects du projet, 'approchée'. »

La deuxième réserve est la faiblesse du financement des équipements publics par l'aménageur. Les constructions apporteront un nombre important d'habitants, et il est indispensable que les promoteurs contribuent aux constructions et services qu'il faut bien mettre en place pour les accueillir (crèches, écoles, installations culturelles et sportives, etc.). La troisième réserve concerne la hauteur des immeubles, le rapport estimant que l'ensemble envisagé conduirait à faire de la rue de Paris une sorte de canyon urbain.

Le commissaire enquêteur, M. Gérard Dessier, formule également tout une série de recommandations, dont le bon sens voudrait qu'elles soient suivies d'effet. Il considère que le projet est « perfectible » et estime qu'il « serait préférable d'améliorer, dans la concertation, ce projet. »

Les élus de gauche ont proposé de constituer un atelier de travail, pour reprendre les points litigieux et trouver des solutions avec les associations et personnes intéressées. Il s'agit notamment de garantir la présence d'équipements suffisants, d'agrandir les espaces verts et terrains de jeux, de limiter la taille des immeubles du front de rue et de s'assurer que l'ensemble des bâtiments vétustes sont rénovés.

Le verdict sévère porté par le public et le commissaire enquêteur a laissé un sentiment d'amertume à la majorité municipale. Mais nous espérons que le maire adjoint en charge du dossier, Jean-Jacques Gressier, saura saisir l'occasion que nous lui offrons de conduire enfin la réhabilitation du cœur de notre cité dans le délai le plus court.

- Le rapport du commissaire enquêteur est consultable au service urbanisme en mairie.

Benoît Willot www.joinville-le-pont.info 06 42 71 81 64

2010 04 Maintenir le parking du Rer

Le 13 février 2010, plusieurs associations de commerçants, d'entrepreneurs ou d'habitants de Joinville ont lancé une pétition. Elles estiment que le projet de la majorité municipale de supprimer le parking (toujours plein) de la gare RER de Joinville-le-Pont est contraire aux orientations politiques prônant l'usage des transports en commun.

Le projet est lié à la création d'un immeuble de bureaux sur l'actuel parking.

La suppression de cet équipement public entraînerait des difficultés pour les usagers venant en partie des communes voisines, mais aussi de tous les quartiers éloignés et mal desservis de Joinville, par exemple du quai de la Marne, du quartier des Bagaudes ou de Polangis.

Les rédacteurs de cet appel pointent le risque de deux effets pervers : soit les gens utiliseront davantage leurs voitures, soit ils stationneront ailleurs (où ils pourront) dans les rues de Joinville pour aller prendre le RER.

Les élus de gauche ont soutenu la pétition, qui exige le maintien d'un service public utile et nécessaire. Mi-mars, elle avait recueilli plus de 1200 signatures.

La suppression des 200 places du parking du RER de Joinville-le-Pont est d'autant plus inquiétante qu'elle va de pair avec le réaménagement de la rue Jean Jaurès, qui a également retiré une cinquantaine de places de stationnement toléré. Et elle précède le projet des Hauts de Joinville, qui entend également diminuer de manière drastique les places actuellement disponibles rue de Paris.

Les arguments des associations qui ont pris la plume pour demander que l'on reconsidère l'aménagement du site sont raisonnables : sans remettre en cause le projet d'immeuble, il semble tout à fait réaliste de prévoir le maintien d'un parking.

C'est pourquoi j'ai évoqué cette question lors du conseil municipal de février. Après l'avoir pourtant défendue en décembre, le maire a dû reconnaître deux mois plus tard que la disparition du parking, « ce n'est pas acceptable. »

Mais il se contente de proposer d'aménager un site distant de 800 mètres, sur le quai de la Marne et la rue Nouvelle...

Il est temps, comme les associations le demandent, de réétudier le projet pour trouver, en concertation, la meilleure solution pour tous.

Benoit Willot www.joinville-le-pont.info 06 42 71 81 64

2010 03 Ça sert à quelque chose d'avoir des élus de gauche

Deux ans après les élections municipales de 2008, il est temps de tirer un premier bilan, au tiers du mandat, de l'action du maire, bien sûr, mais aussi de celle des élus de gauche.

On se pose souvent la question, et nous même parfois aussi : est-ce que ça sert à quelque chose d'être dans l'opposition ? Eh bien, nous voulons dire que la réponse est OUI.

Défendre

Notre premier rôle, c'est être du côté de ceux qui en ont besoin. On nous trouve ainsi avec les associations, comme dans le comité de défense de l'environnement de l'autoroute ou avec les parents d'élèves pour la promotion de la laïcité et de l'école publique. On nous voit aussi aux côtés de ceux qui sont à la rue, qui réclament des papiers comme de ceux qui veulent entreprendre et créer des emplois ou se lancer dans une activité artistique.

Et on peut encore nous rencontrer soutenant les sportifs, les handicapés ou travaillant à maintenir la mémoire de l'histoire de notre ville.

Proposer

Même si on ne nous écoute pas toujours, du moins, on nous entend. C'est parce que nous l'avons demandé qu'il y a eu un débat sur l'aménagement des Hauts de Joinville. C'est parce que nous intervenons qu'un nouveau parking est dorénavant envisagé à la gare RER, alors que le projet adopté par la majorité municipale prévoyait de supprimer les 210 places actuelles.

Nous avons proposé de rendre notre démocratie locale un peu plus ouverte, en consultant toutes les associations. Hélas, dans ce domaine, nous n'avons pas été suivis.

Lutter

Ce n'est pas de gaieté de cœur, mais il a bien souvent fallu se battre pour dénoncer des décisions injustes. Les élus de gauche avaient, lors de précédents mandats, combattu la disparition du centre municipal de santé et des sites de vacances ou du centre culturel. La destruction de services publics Joinvillais s'est malheureusement accélérée. L'État y a sa part, avec la fermeture de l'agence pour l'emploi et bientôt du centre de sécurité sociale, après la gendarmerie et le poste de police. Mais la municipalité y va très fort en faisant disparaître Agora Joinville emploi, en liquidant l'Office de tourisme syndicat d'initiative, en abolissant le service de prévention JASPE ou en décidant de rayer de la carte un parking public. Et aussi en supprimant le seul centre d'hébergement d'urgence que comptait la ville. Les combats que nous avons mené n'ont pas tous été gagnés, mais sans nous, combien d'autres services auraient disparu ?

Benoit Willot, Florence Weissler-Lopez, Marc Verstraete, Marie-France Astégiani-Merrain et Yves Tamet www.joinville-en-mouvement.ouvaton.org 06 42 71 81 64

2010 02 Des impôts en double pour les entreprises

(publié uniquement en ligne : pas de journal)

Les entreprises doivent, de par la loi, payer le coût réel de l'enlèvement des déchets qu'elles produisent. C'est pourquoi, en septembre 2003, le conseil municipal de Joinville-le-Pont a instauré une « **redevance spéciale** ». Elle s'applique aux commerces ou industries, mais aussi aux administrations. La ville a encaissé 117 900 euros de cette contribution en 2008.

Joinville a fait le choix de n'appliquer la redevance que pour les producteurs de plus de 1100 litres de déchets par semaine, les autres restant soumis à la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères** (TEOM), impôt annexe à la taxe foncière sur les propriétés bâties qui concerne tous les ménages. Elle a rapporté 1 880 000 euros en 2008.

Comme la redevance spéciale couvre le prix total du service, les élus de Joinville ont décidé d'exonérer de la TEOM les 54 entreprises qui y sont assujetti. Chaque année, le conseil municipal doit voter la liste de contribuables concernés et la transmettre aux impôts. Cette

formalité doit impérativement être effectuée avant le 15 octobre pour être applicable l'année suivante.

En 2009, aucune liste n'a été soumise à l'assemblée communale. De ce fait, les commerçants, artisans, industriels ou autres sociétés de services seront tenue, en 2010 de payer à la fois la TEOM et la redevance spéciale, même ceux qui étaient exonérés en 2009. Ils devront donc payer deux taxes pour le même service.

En juin 2006, **Nelly Ollin**, ministre de l'écologie et du développement durable, répondait ceci à un sénateur qui l'interrogeait : « il est par ailleurs très souhaitable de prévoir à cette occasion une **exonération de la TEOM** pour les usagers qui acquittent la redevance spéciale. A défaut, les réactions d'incompréhension seraient nombreuses. »

De plus, non content de faire payer de manière indue les acteurs économiques, le conseil municipal de Joinville devait augmenter la taxe spéciale lors de la séance du 1^{er} décembre 2009. Suite à l'intervention des élus de gauche, la majorité du conseil a accepté d'annuler cette hausse absurde.

En ce qui me concerne, je suis pour **l'impôt juste**. Avec tous les conseillers municipaux du groupe Joinville en mouvement, je suis contre faire payer sans raison des personnes qui se sont déjà acquitté de ce qu'elles doivent.

Benoît Willot www.joinville-le-pont.info 06 42 71 81 64

2010 01 Images et paysages

Qu'est-ce qu'un paysage urbain ?

Une histoire, un avenir ; dans un lien d'équilibre nécessaire pour que chacun s'y reconnaisse.

Les difficultés des villes nouvelles nous l'ont appris : la ville doit ancrer ses projets dans une identité nécessairement forgée année après année.

Qu'observons-nous du paysage joinvillais ?

Des strates, du XIX^{ème} siècle à aujourd'hui, de jolis restes comme l'Ile Fanac, de grands immeubles de briques témoignant de l'amélioration des conditions de logement des années 50, mais des blessures encore vives : la destruction de l'ancienne mairie, du quartier des guinguettes pour en parallèle, la construction d'une autoroute et d'une mairie-dinosaure.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Les bâtiments anciens du haut de la ville n'existeront bientôt plus que sur les expositions nostalgiques de photographies du Joinville du début de siècle : tristesse et ironie.

Pourquoi détruire ce que nous regardons avec attachement, qui est inscrit dans notre mémoire et inventorié par les monuments historiques garants de leur intérêt esthétique ?

La gendarmerie a disparu, nous y aurions rêvé une école de danse entourée d'un jardin regardant la Marne où les familles joinvillaises auraient pu se retrouver... Nous aurions souhaité que Joinville, tirant les leçons du passé, sache intégrer le bâti dit pittoresque à son aménagement contemporain, allie harmonieusement et respectueusement l'ancien et le moderne...

Et demain ?

Rue de Paris, d'autres témoins de notre histoire urbaine disparaîtront bientôt, comme l'historique maison dite « Desprairies » (au 34, rue de Paris) et son jardin d'arbres centenaires.

Le patrimoine de la ville s'efface. Comme son charme. Comme sa mémoire.

Réagissons avant qu'il ne soit trop tard.

Florence Weissler-Lopez www.joinville-en-mouvement.ouvaton.org

Les élus de la liste Joinville en mouvement vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2010.

2009

2009 12 La vidéosurveillance inefficace contre la délinquance

Le 13 octobre 2009 le conseil municipal a approuvé la mise en place de la « vidéo-protection » sur notre commune. Seuls les élus de notre groupe ont voté contre, ce vote mérite une explication.

Juridiquement la vidéo-protection n'existe pas, seule la vidéosurveillance fait l'objet d'un cadre légal (loi du 10/01/1995, loi du 06/08/2004 modifiant la loi du 06/01/1978 dite « informatique et libertés »).

Employer le terme « protection » au lieu de « surveillance » n'est pas innocent, cette méthode laisse à penser que les caméras installées sur la voie publique ont pour effet de protéger la population.

Il n'en est rien car la vidéosurveillance ne protège pas, elle permet au mieux d'identifier (rarement) les auteurs de délits, notamment routiers. Par contre elle provoque le déplacement des actes de délinquance vers des zones non équipées et moins fréquentées.

Il est démontré que la vidéosurveillance a peu d'effet sur le niveau de délinquance et qu'au surplus elle a un coût certain à comparer avec sa faible efficacité.

Ainsi aux États-Unis de grandes villes telles que Miami et Atlantic City (villes de haut niveau de criminalité) ont purement et simplement abandonné l'usage systématique des caméras.

En Grande-Bretagne, une étude du ministère de l'intérieur, reprise par l'équivalent de la CNIL, a prouvé que les dispositifs évalués avaient peu d'effet sur les niveaux de criminalité.

Il s'agit de combattre « l'insécurité ressentie », objectif politique voire politicien de la majorité municipale. Or il s'agit d'une notion non quantifiable à la différence des infractions constatées.

Les mesures déjà prises par la municipalité en partenariat avec la police nationale et la RATP auraient permis une baisse de 30% de la délinquance de proximité sur les huit premiers mois de l'année. N'était-il pas plus efficace, moins onéreux et moins attentatoire aux libertés individuelles, d'approfondir ces partenariats ?

Rien ne remplace une police formée pour lutter contre la délinquance.

Car la vidéosurveillance, parce que le traitement des données recueillies est mal contrôlé, est dangereuse pour les libertés, chaque citoyen surveillé ayant peu de moyens pour faire contrôler l'usage abusif (le risque est réel) des données filmées et enregistrées.

Nous sommes pour une lutte résolue contre la délinquance, pour une politique de prévention adaptée à la réalité du terrain, mais opposés à un système de surveillance onéreux, inefficace et dangereux pour nos libertés.

Yves Tamet

www.joinville-en-mouvement.ouvaton.org

Les élus de Joinville en mouvement vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année.

2009 11 Urgence et solidarité

Dans les périodes de crise comme celle que vit la France aujourd'hui, la solidarité publique envers ceux qui rencontrent des difficultés devient, littéralement, une nécessité vitale.

Les collectivités locales sont au premier rang : la région, en charge de l'emploi, de la formation et des lycées, le conseil général, qui gère l'aide à l'enfance et l'aide sociale ainsi que les collèges et les communes, qui s'occupent des écoles ou du logement.

Toute une série de transferts ont déjà considérablement augmenté leurs charges. L'État leur confie des dépenses, comme le suivi des allocataires du revenu de solidarité active (RSA), mais oublie les moyens qui devraient aller avec. Le conseil général du Val de Marne a ainsi présenté au début de l'été au préfet une reconnaissance de dette de 325 millions d'euros, représentant les sommes non compensées mises au compte du département.

La suppression de la taxe professionnelle, annoncée par le gouvernement, est lourde de menaces. Elle aura pour conséquence une perte d'autonomie et risque de provoquer l'asphyxie financière. Les services publics seront les premiers à trinquer, avec le danger que disparaisse tout ce qui contribue à la solidarité.

Une importante question se pose : Qui va payer l'ardoise ? En 2010, le budget national devrait compenser à peu près la perte de recettes. Au-delà, rien n'est garanti. Villes, régions et départements n'auront pas le choix : il ne leur restera que la taxe d'habitation, cet impôt injuste, non lié aux revenus.

En 2008, la taxe professionnelle constituait 19% des recettes fiscales de Joinville. Si elle disparaît totalement, il faudra augmenter les autres impôts, ce qui représenterait 592 euros pour une famille de deux enfants.

Les services publics nationaux à Joinville ont connu une hémorragie : départ de la police nationale, de la gendarmerie et même en 2009 de l'agence locale pour l'emploi, réduction de l'activité de la sécurité sociale. La ville n'a pas été en reste : fermeture du centre municipal de santé en 2003, du service de prévention et du centre d'hébergement d'urgence en 2008, du service emploi en 2009... Le centre de santé, qui était complémentaire de la médecine privée, laisse un grand vide à tous les joinvillais.

Les besoins sociaux sont en augmentation. Il faut donc se battre pour maintenir les moyens des collectivités et protéger ce qui subsiste encore du service public.

Marie-France Astégiani-Merrain

www.joinville-en-mouvement.ouvaton.org

2009 10 Loger les bébés avant qu'ils deviennent collégiens

« Vu le nombre croissant de demandes de logement, le délai minimum pour une attribution d'appartement est actuellement d'environ 7 à 10 ans ». Telle est l'information que transmet, l'Office public de l'habitat municipal aux Joinvillais qui s'adressent à lui. Le message est, d'ailleurs, au vu des faits, plutôt optimiste.

Si vous déposez un dossier pour obtenir un trois-pièces à la naissance de votre enfant, vous avez une (très petite) chance d'obtenir une réponse... quand il entre au collège.

L'explication peut se lire dans les chiffres du recensement publiés par l'Insee (Institut national des statistiques) qui viennent d'être diffusés. En 1990, il y avait 1949 logements Hlm soit 28% des 6 977 habitations de la commune. En 1999, la proportion avait diminué à 26%. Depuis cette date, la baisse s'accroît : il n'y a plus que 1936 familles logées dans le parc social (23,8%), alors que le total est monté à 8 124 habitations en 2006.

Le nombre de logements occupés à Joinville augmente de 16%, tandis que le parc social régresse de 1%.

Les immeubles les plus récents du patrimoine de l'office municipal datent du début des années 1970. Depuis cette époque, 129 logements locatifs dépendant de l'office municipal de l'habitat ont été vendus à des propriétaires privés, sans être remplacés par des constructions neuves.

Le programme des Hauts de Joinville devrait contribuer à réduire encore la part de l'offre accessible aux budgets modestes. En refusant d'y inclure plus de 10% de logements sociaux, la municipalité actuelle accentue la tension sur le marché immobilier local. À la fin de cette opération, la commune de Joinville se rapprochera dangereusement du seuil de 20% de logements sociaux, minimum légal pour toutes les communes urbaines.

On dénombre, à Joinville, plus de 800 familles en attente de logements sociaux. C'est pour elles qu'il est urgent de lancer la réalisation de petites unités contribuant à l'équilibre urbain. Pour que les enfants qui naissent aujourd'hui aient un toit.

Benoit Willot

www.joinville-le-pont.info

06 42 71 81 64

2009 09 Hauts de Joinville : plus d'habitants, moins d'équipements

Le projet d'aménagement des Hauts de Joinville adopté en décembre 2007 prévoyait qu'il y aurait dans la zone 956 habitants supplémentaires, dans 400 nouveaux logements. Le nouveau projet, voté par le conseil municipal en juin 2009, prévoit quant à lui 1200 habitants de plus et 455 logements.

Pourtant, le nouveau projet réduit considérablement les équipements publics : seule la reconstruction du gymnase qu'on va détruire reste prévue (c'est bien le moins). Mais la

crèche est réduite de moitié (30 berceaux au lieu de 60), tandis que l'espace culturel, le nouveau siège du service jeunesse et la passerelle qui devait relier le centre ville au quartier de Palissy passent carrément à la trappe.

Quant aux espaces verts, le nouveau projet les diminue d'un tiers avec un jardin public de 3000 m² au lieu des 4500 m² inscrits dans le document constitutif de la Zac des Hauts de Joinville, qui reste pourtant le seul document à avoir fait l'objet d'une enquête publique jusqu'ici.

Les quelques logements sociaux sont un progrès par rapport au contrat signé, mais leur faible nombre fait que la part de l'habitat social continuera de diminuer à Joinville, alors que les besoins explosent.

Au-delà de la disparition des équipements que nous attendions tous, les enjeux financiers de l'opération constituent une grande source d'inquiétude pour les élus de gauche.

La participation de l'aménageur, la société Eiffage, au financement des nouvelles infrastructures ou de la réfection des routes a été calculée sur la base de la population prévue... par le projet de 2007. L'augmentation de plus d'un quart de l'arrivée de nouveaux habitants aurait pourtant dû amener à réévaluer sensiblement sa contribution. La ville sera ainsi privée de plusieurs centaines de milliers d'euros de recettes.

Dans le protocole qui liait la ville à l'aménageur, celui-ci s'était engagé à acheter des terrains propriétés de la commune pour 9,5 millions d'euros. Mais l'avenant adopté en juin par la majorité municipale réduit cet apport. Il n'est plus question aujourd'hui que de 5,2 millions d'euros. Ce sont donc 45% de moins qui rentreront dans les caisses de la commune pour lui permettre de financer ses investissements.

Le projet présenté par le maire, Olivier Dosne, coûtera donc beaucoup plus cher aux Joinvillais, qui en retireront bien moins d'avantages.

Benoit Willot

www.joinville-le-pont.info

06 42 71 81 64

2009 07 Lunetterie : vue brouillée

Dans un article publié dans ce magazine en 2008, il était écrit que « la société Luxury Eyewear pérennise son activité à Joinville », ce qui était prouvé par le fait qu'elle venait de déposer un permis de construire car « la société a besoin de rénover complètement le site. » Malheureusement, la filiale de lunettes de luxe du groupe Cartier, héritière d'une usine installée boulevard du maréchal Leclerc depuis 35 ans, a depuis renoncé à son projet, selon les informations transmises au cours de l'enquête publique lancée, en mars 2009, pour la régularisation de certaines installations de production. Il s'agit en effet d'un site classé pour ses risques de pollutions industrielles, car il traite des métaux lourds.

Premier contribuable privé de la commune, Luxury Eyewear, qui emploie plus de 160 salariés à Joinville, abandonne, au moins provisoirement, la réhabilitation de ses bâtiments.

Beaucoup plus grave, à quelques mètres de là, c'est Logo, rue de la Liberté, qui ferme son site. C'était la plus grosse entreprise ayant son siège dans la ville, un groupe de lunetterie employant 800 personnes dans le monde, dont 250 en France. Logo fabrique les montures de marques de luxe et a connu une forte croissance de ses ventes (+60% entre 2005 et 2007). La société est très profitable, mais vient d'être rachetée par des financiers.

Cinquante cinq personnes étaient basées à Joinville : un plan social lancé début mai fait que 33 sont licenciées, 12 se voient proposer une mutation dans le Jura et une dizaine devraient rester en Île de France, mais sur un autre site.

Ce plan social est le second en quelques mois à Joinville, après celui lancé en septembre 2008 par GTC (cinéma) avec 42 suppressions de postes.

En réponse à une question que je lui posais, lors du conseil municipal du 26 mai, le maire a répondu qu'il « regrette » mais « comprend » cette décision, tout en assurant qu'il n'avait pas reçu de réponse à ses questions de la part du PDG de l'entreprise.

Ayant supprimé en janvier de cette année le service emploi municipal, le maire renvoie les licenciés de Logo qui auraient besoin d'un appui vers le centre communal d'action sociale.

Je regrette à nouveau l'absence de politique économique, qui fait que le tissu d'entreprises de la ville s'étiolle année après année, et l'abandon, particulièrement stupide en cette période, d'Agora Joinville emploi qui permettait d'agir localement en faveur de l'emploi.

Benoit Willot

www.joinville-le-pont.info

06 42 71 81 64

2009 06 Sécurité : il faut des policiers à Joinville

Avec ses 140 policiers en janvier 2009, le commissariat de Nogent sur Marne, se situe avant dernier en effectifs dans notre département, juste derrière Chennevières ainsi qu'au sixième rang des moins bien dotés en Île de France.

La circonscription à laquelle Joinville est rattaché compte en effet un policier pour 684 habitants, quand d'autres communes du département en ont un pour 400, et même un pour 300 dans certaines villes des Hauts de Seine.

Pourtant, le taux de criminalité de la commune n'est pas particulièrement bon et depuis le début de l'année, les braquages de magasin se multiplient. Une parfumerie, rue de Paris, en est ainsi à sa sixième attaque en quelques mois. Un mardi ordinaire du mois de mai, un garagiste a reçu quatre véhicules fracturés dans la nuit précédente.

La présence des agents de la police nationale est insuffisante, chacun le constate, et malheureusement les délinquants le savent.

Il y a certes notre police municipale. Il faut cependant regretter qu'elle semble, de plus en plus, se disperser et s'éloigner de sa mission de surveillance de proximité. Ainsi, au cours du conseil municipal du 7 avril 2009, la majorité municipale a décidé de la faire intervenir dans les réseaux de transport, là où c'était le mandat des agents de la RATP et de la police nationale.

De plus, le maire a fait voter une convention dont l'article 4 prévoit que les agents de police municipale sont susceptibles de porter une arme. Équiper d'armes à feu notre police communale serait non seulement fort coûteux, mais encore extrêmement dangereux pour les policiers eux-mêmes.

L'installation en mai d'un comité de prévention de la délinquance est une excellente chose, les élus de gauche y participeront activement. Mais ce n'est pas suffisant pour assurer la sécurité au quotidien de nos concitoyens qui vivent, circulent ou travaillent à Joinville.

Il est donc urgent d'agir pour que les forces de sécurité d'État réoccupent le terrain qu'elles n'auraient jamais dû abandonner dans notre ville, qui comptait autrefois une gendarmerie et un poste de police.

Marc Verstraete

www.joinville-en-mouvement.ouvaton.org

2009 05 Des petits points, des petits points, encore des petits points...

Innovation de la mairie concernant le « temps méridien », joli nom, un brin prétentieux, pour qualifier le temps de cantine, récréation et ateliers entre 11h30 et 13h30 des écoles maternelles et primaires : le permis à point attribué à chaque enfant.

10 points par trimestre, à perdre au gré des gros mots, boulettes ou autres pitreries...

Au-delà de la réalité de ce moment, certes un peu difficile nous le reconnaissons, que penser de cet encadrement de nos enfants ?

Répond-il à une dégradation des comportements ?

Que chacun se souvienne de ses propres pitreries, chants pittoresques ou autres batailles de petits pois... ou de quelques scènes d'anthologie extraites de notre cinéma, de Zéro de Conduite de Jean Vigo aux Disparus de Saint-Agil de Christian-Jacques sans citer autres Sous-Doués ou Péril Jeune de Cedric Klapisch. Rien de nouveau sous le soleil...

Envisage-t-on sérieusement d'exclure un enfant du « temps méridien » qui aurait perdu ses points ?

Un tel enfant, qui certainement connaîtrait tant de difficultés qu'il accumulerait les « bêtises », subirait-il ainsi une sorte de « double peine » ? Le dialogue ne suffirait-il plus, associé aux différents dispositifs classiques d'aide, psychologiques ou d'assistance sociale ? Le « permis » propose aux « bons élèves » du temps méridien un « Diplôme de Bonne Conduite » : managing « Mac Donald » et école élémentaire, même combat ?

Quel besoin d'encadrer réglementairement, de contractualiser les comportements d'enfants de 2 à 10 ans pendant ce temps d'abord dévolu à la détente ?

Quel besoin de menacer encore et toujours d'exclusion, dans un contexte général partout précarisé ?

Nous voudrions proposer la bienveillance et le dialogue plutôt que la suspicion et la menace. La confiance dans les compétences des encadrants et des parents plutôt qu'un règlement complexe, difficile à mettre en œuvre et d'allure procédurière.

Des objectifs de vivre ensemble plutôt qu'un éternel et omniprésent classement des compétences.

La préservation de ce temps de l'enfance des fantasmes comportementalistes et sécuritaires.

La recherche de solutions plutôt que l'exclusion.

Florence Weissler-Lopez

www.joinville-en-mouvement.ouvaton.org

2009 04 Jeunesse, égalité et espérance

La place des jeunes dans la vie publique est difficile. À Joinville-le-Pont, les adolescents et jeunes adultes ne constituent pas une population « à problèmes » comme on l'entend de certains grands ensembles d'autres banlieues. Mais est-ce qu'on a pour eux l'attention nécessaire ?

Le sentiment de beaucoup de jeunes, c'est qu'on les entend peu, et surtout qu'on les écoute très peu. C'est le cas des ensembles de logements sociaux Barbusse-Espérance (Hauts de Joinville) et Égalité (Palissy), situés aux extrémités de la ville.

À Barbusse-Espérance, deux associations se sont constituées. Les Jeunes Joinvillais de Barbusse (JJB) pratiquent le jujitsu brésilien et le grappling, tandis que Joinville Loisirs Culture (JLC) gère un club de futsal (football en salle), des cours de théâtre ainsi qu'un atelier d'alphabétisation.

Depuis 2006, JLC a orienté son action vers l'éducation et la citoyenneté. Mais ses relations avec les autorités communales sont compliquées. À trois reprises, les deux dernières fois en janvier 2009, les membres de JLC ont monté des manifestations en mairie, pour tenter d'obtenir un soutien réel après de nombreuses promesses non tenues.

JLC s'est retiré en décembre du Contrat urbain de cohésion sociale (Cucs), lancé début 2008 pour les cités de Barbusse et Égalité, en déclarant : « aucun soutien ne nous a été apporté et nous avons essuyé de nombreux refus et des blocages systématiques de la part des différents interlocuteurs que nous avons pu rencontrer. En effet, la réalité est que la municipalité agit plus dans la communication que dans la résolution effective des problèmes et qu'elle ne semble s'appuyer sur le Cucs que dans le seul et unique but de financer ses propres projets. »

À Égalité, les jeunes espèrent depuis des années la réfection du petit terrain de jeu de ballon, promise et systématiquement remise. Le sous-préfet de Nogent a eu beau insister, en janvier 2009, pour que l'opération – qui est cofinancée par l'État – soit enfin engagée. Le maire préfère temporiser, assurant qu'il faut attendre la fin des travaux de réhabilitation, qui devraient durer deux ans, avant de réaliser quoi que ce soit.

La réalisation d'un équipement pour les jeunes avenue Galliéni, que les élus de gauche ont approuvée, ne saurait suffire. C'est sur le terrain même où ils vivent qu'il faut investir pour restaurer l'égalité et redonner l'espérance aux jeunes.

Benoît Willot

www.joinville-le-pont.info

06 42 71 81 64

2009 03 Joinville arrête son aide à l'emploi

Alors que le nombre de chômeurs explose en France, les demandeurs d'emploi joinvillais voient petit à petit disparaître tous les services locaux qui pouvaient les aider jusqu'ici. L'ancienne agence de l'Anpe va fermer, tout comme l'antenne Assédic de Saint Maurice : la fusion des deux institutions au sein de Pôle emploi entraînera la fermeture de la moitié des sites du Val de Marne. Les Joinvillais devront se rendre à l'agence de Saint Maur.

C'est aussi le moment que choisit la mairie de Joinville pour fermer le service municipal consacré à l'emploi : Agora Joinville emploi. La mesure n'a fait l'objet d'aucune information aux élus du conseil municipal, d'aucun débat, d'aucune évaluation de l'efficacité des services antérieurs.

En 1993, des demandeurs d'emploi joinvillais s'étaient réunis pour demander de l'aide afin de pouvoir travailler ensemble sur la recherche d'emploi. Il avait été décidé de créer une cellule appelée Agora Joinville Emploi.

La structure innova dès les premières années en s'ouvrant aux nouvelles technologies. Un atelier informatique est monté dès l'ouverture. En 1994, une convention est passée avec l'Anpe en faveur des jeunes diplômés. En 1997, 80% des demandeurs d'emploi de la commune étaient inscrits à Agora Joinville Emploi pour des animations, des initiations. En juillet 1999, l'Espace multimédia ouvre, réservé en priorité aux chercheurs d'emploi et aux scolaires.

Fin 2007, 418 des 695 demandeurs d'emploi joinvillais recouraient à Agora Joinville emploi pour des stages d'informatique ou d'anglais et des rencontres consacrées aux thèmes de l'emploi ainsi que pour des ateliers d'aide à la recherche d'un nouveau travail. Des services d'appui à la création d'activités étaient également fournis.

En 2009, il n'y aura plus rien de tout cela.

C'est un nouveau service public qui a disparu à Joinville. Après la fermeture en 2008 du centre d'hébergement d'urgence de l'avenue Galliéni, après l'arrêt du service JASPE (Joinville accueil santé prévention écoute), la disparition d'Agora Joinville emploi montre de manière claire la fin de toute ambition sociale dans la commune.

Dans le même temps, le gouvernement met fin au financement de la formation des chômeurs en fin d'allocation. L'urgence en matière

C'est donc un très mauvais début d'année pour les 993 chercheurs d'emploi que comptait notre commune en janvier 2009:

Yves Tamet

www.joinville-en-mouvement.ouvaton.org

2009 02 Budget 2009 : assumer ses responsabilités

Dans un document, présenté comme un audit des finances communales, lors du conseil municipal de décembre 2008, la ville est présentée comme ayant été en 2001 dans une « période de surendettement ». Mais qui a voté tous les budgets de 1995 à 2001 ? Par exemple, Olivier Dosne, l'actuel maire Ump et alors conseiller municipal, ou Marie-Paule de Fabrègues, toujours maire-adjointe.

Dans le document, on qualifie la situation entre 2001 et 2007 de « dérapage du fonctionnement, mobilisation d'emprunts inutiles, augmentation masquée de la fiscalité, sous investissement... » Et qui s'est prononcé systématiquement en faveur de tous les budgets pendant cette période ? Notamment Chantal Durand, Michel Destouches ou Jean-Jacques Gressier, actuels maires adjoints.

Le même argumentaire s'insurge contre « l'explosion des charges de fonctionnement », soulignant qu'elles ont augmenté en 2008 de +8,86%. Qui a pris la décision de faire que « les impôts des Joinvillais n'ont pas été utilisés pour porter un effort d'investissement mais pour alimenter des dépenses de fonctionnement » ? Et bien, ce budget calamiteux, adopté en avril 2008 a été présenté par Olivier Dosne et approuvé par les 23 conseillers municipaux de sa majorité.

Le budget présenté au conseil municipal par le maire et le bureau municipal en février pour l'année 2009 s'inscrit dans un environnement financier, économique et social bouleversé. La

crise profonde du libéralisme économique va avoir des conséquences importantes sur l'activité, l'emploi et la vie quotidienne.

Les élus de gauche considèrent qu'il faut construire un budget de relance, privilégiant l'investissement dans des équipements nécessaires au bien vivre collectif. Au contraire, les options qui ont été présentées dans les orientations budgétaires pour 2009 prévoient à la fois une hausse des impôts et une baisse des investissements.

L'augmentation des dépenses de fonctionnement ne s'accompagne pas d'une croissance des services à la population : on assiste à des fermetures comme celle du centre d'hébergement d'urgence ou du service de prévention (JASPE), sans oublier la réduction des activités culturelles, avec la suppression des cours de dessin.

Pourtant, la taxe d'habitation comme la taxe foncière augmenteront de 7,2% en 2009, trois fois plus vite que les prix, dont 4,6% du fait de la hausse des taux, plus une réévaluation de la valeur des bases locatives de 2,5%. Les impôts pesant sur les entreprises sont alourdis de 4,6% alors même que la récession fragilise l'économie et menace beaucoup d'emplois.

Les investissements prévus se situent à moins de 6 millions d'euros, contre 6,8 millions inscrits au budget 2008, soit une nouvelle baisse de 12%.

C'est donc un budget injuste et inefficace qui nous est proposé.

2009 01 Désintégréteur

Ce magazine municipal présentait, en octobre 2008, un article sur le centre d'hébergement d'urgence (CHU) de Joinville-le-Pont sous le titre « Le CHU de Joinville, un intégrateur social ». Il s'agissait d'un reportage fait par Auriana Beauté, dans cette micro-structure, la seule dans la commune à assurer un toit aux sans-abris pendant les périodes de grand froid. C'est en 1993 que le CHU a été aménagé par la ville, avenue Gallieni, avec l'aide pour son fonctionnement d'associations caritatives et notamment de la Croix Rouge et de Saint Vincent de Paul. Chaque soir, sept personnes peuvent y être accueillies, pour dîner et dormir au chaud dans deux dortoirs, de mi-novembre à fin mars.

Ou du moins, pouvaient venir y trouver refuge. Car le 15 novembre 2008, le maire a pris la décision de ne pas rouvrir le centre d'hébergement. Depuis, le CHU reste fermé, malgré des mois de novembre et de décembre particulièrement rigoureux, malgré l'article cité ci-dessus mettant en avant son extrême utilité sociale et malgré la loi sur la solidarité et le renouvellement urbain qui impose à toutes les villes de disposer d'une place d'hébergement pour 2000 habitants.

Lors du conseil municipal du 9 décembre 2008, le maire a indiqué qu'une visite de la commission de sécurité, effectuée la veille de l'ouverture prévisionnelle, aurait révélé de graves dangers. Et que « pour des raisons de sécurité », il aurait donc décidé de ne plus faire fonctionner le CHU. Les services municipaux ont pourtant recensé au moins huit personnes dormant dehors dans les quartiers de la commune. Ils leur livrent des boissons chaudes, des chaussettes... et une liste des centres d'hébergement, dans laquelle celui de Joinville ne figure plus.

Les élus de gauche revendiquent la réouverture, au plus vite, d'une structure d'hébergement Marie-France Astégiani-Merrain, Florence Weissler-Lopez, Yves Tamet, Marc Verstraete et Benoît Willot, élus de la liste Joinville en mouvement, souhaitent à tous les Joinvillais une bonne et heureuse année 2009.

2008

2008 12 Mauvais dessein pour Joinville

Commune de taille modeste, Joinville ne peut sans doute pas disposer d'équipements culturels comparables à ceux que se donnent des villes comme Champigny, Saint Maur ou Nogent. Il est d'ailleurs regrettable qu'aucune coopération ne soit recherchée avec elles, dans ce domaine comme dans bien d'autres.

L'absence de lieux de pratique musicale ou d'exposition, le manque d'espace pour la danse et le théâtre, les menaces sur l'activité cinématographique, la grande faiblesse de la programmation culturelle ne sont, hélas, pas des nouveautés.

Aussi, la disparition d'un cours de peinture et de dessin en octobre 2008 pourrait n'être qu'une péripétie de plus. Pourtant, la fin d'une des dernières activités d'art plastique organisées à Joinville est symbolique d'une évolution bien regrettable. En 2007, les cours étaient fréquentés par plus de 40 personnes. On remarquera d'ailleurs que les Ateliers d'arts, l'équipement municipal de l'île Fanac, ne figurent ni sur les brochures municipales, ni sur le site internet de la mairie, ce qui ne facilite évidemment pas la publicité des activités qui y sont données.

Bien sûr, à côté des installations communales, il y a aussi les associations culturelles. Ainsi, l'Atelier Dag' s'est installé, sur proposition de la mairie, dans un local inoccupé de la résidence de personnes âgées Dagoty, qui donne sur le square Palissy. Ses cours de dessin, de peinture et de gravure s'adressent aux enfants comme aux adultes, aux résidents du foyer comme aux Joinvillais de tous les quartiers ou aux habitants des communes riveraines. L'Atelier a également mis en place des cours pour les pensionnaires de l'Association des paralysés de France ou pour les employés de l'entreprise sociale adaptée, Les Ateliers de Polangis.

Mais, à la rentrée 2009, l'Atelier Dag' a été averti qu'il devrait quitter les lieux. Aucune solution d'hébergement n'a été proposée.

La fin du cours de dessin de l'île Fanac est donc le symptôme d'un mauvais dessein pour Joinville : celui d'une ville où la culture est réduite à la portion congrue.

2008 11 Une mini-démocratie

Il fut un temps, où il n'y avait pas de représentation de l'opposition dans la plupart des conseils municipaux. C'est un gouvernement de gauche qui, en 1982, a introduit un peu de proportionnelle et donc le pluralisme dans la gestion des communes.

Depuis, la façon de gérer les assemblées locales a fait quelques progrès avec par exemple l'obligation de parité entre hommes et femmes ou le droit d'expression des groupes minoritaires dans les journaux locaux. Ces réformes constituent une base pour l'exercice de la démocratie territoriale.

À Joinville, ce qui est dans la loi est en général appliqué, malgré quelques ratés comme par exemple des convocations non transmises ou des dossiers non remis aux élus de la minorité.

Ailleurs qu'à Joinville, des municipalités de droite comme de gauche ont cependant décidé d'aller beaucoup plus loin dans la mise en œuvre de règles qui approfondissent le débat politique et l'information des citoyens.

Le conseil régional d'Île de France met en ligne, avant leur adoption, tous ses projets de délibérations, ce qui permet à tous les citoyens de savoir où en est le dossier qui leur tient à cœur. À Nogent, la vice-présidence de la commission municipale des finances a été confiée à un élu socialiste. À Saint-Maur, un élu communiste a été intégré dans le conseil d'administration de l'Office public de l'habitat. À Chennevières ou Boissy Saint Léger, villes qui ont changé de maire en 2008, des débats sur les orientations budgétaires ont été organisés dès cette année. À Bagnolet, les responsables de tous les groupes représentés au conseil sont consultés sur l'ordre du jour et peuvent faire des propositions.

Rien de tout cela à Joinville-le-Pont. Toutes les propositions faites par la gauche ont été écartées (1) : aucun élu autre que ceux de la liste du maire n'a obtenu la moindre responsabilité dans une commission, dans un organisme extérieur ou dans la délégation municipale au conseil d'administration de l'Office public de l'habitat. Toutes nos propositions, même celles qui portaient sur des sujets symboliques, ont été écartées.

Aujourd'hui, l'opposition municipale n'a aucun autre droit que ceux qui lui sont strictement accordés par la loi, et encore, à condition bien souvent d'en faire la demande de manière répétée. Les citoyens n'ont pas d'information sur les projets municipaux. On aurait pu espérer autre chose au vu des engagements de campagne du maire. Mais Joinville se contente du minimum démocratique.

(1) Après la rédaction de cet article, le maire a mis à l'étude la dénomination d'une voie que nous avons suggérée.

2008 10 : Un avenir pour le cinéma à Joinville ?

« Je ne comprends pas : tout le monde nous dit que nous avons un site formidable, et pourtant, les suppressions d'emploi se succèdent ». C'est l'interrogation, en septembre 2008 d'un délégué syndical du personnel de GTC, la plus importante entreprise du site de cinéma de Joinville-le-Pont – et le second employeur privé de Joinville, après Luxury Eyewear (lunetterie). Et effectivement, il y a de quoi se poser des questions : les industries liées à l'image et à l'audiovisuel se portent plutôt bien, mais Joinville a manifestement du mal à attirer ou retenir des emplois. GTC, qui travaille principalement au tirage de copies de film, a du mal à négocier l'avènement du numérique.

Après un plan social en 2004, les salariés de GTC vont donc vivre une nouvelle réduction d'emplois. Entre les départs volontaires et les licenciements, entre 41 et 67 postes disparaîtront des bâtiments du quai Gabriel Péri, sur les 142 salariés actuels. Les chiffres définitifs seront connus après la rédaction de cet article. Avec leurs organisations syndicales et le comité d'entreprise, les salariés négocient les conditions de départ et cherchent à assurer un avenir pour le site. Il est nécessaire que la commune les soutienne.

Victime d'un précédent plan social dans une entreprise de cinéma de Joinville, Marc Verstraete, conseiller municipal, témoigne : « les conséquences de ces décisions ne sont pas seulement une perte importante de revenus. Ce sont aussi des problèmes de santé, parfois graves, la déconsidération de soi, la dépression, le tabagisme et un risque important de divorce dans les couples. »

Le déclin économique de Joinville-le-Pont est hélas une réalité, contre laquelle aucune des municipalités de droite qui se succèdent depuis 25 ans n'a lutté efficacement. Dans plusieurs autres villes, qui n'avaient pas les atouts historiques de Joinville, on voit pourtant que les industries liées à l'image sont la base d'importants développements, comme à Montreuil ou Saint Denis.

Il est vraiment urgent que la ville adopte une stratégie économique qui la rende attractive.

Marc Verstraete et Benoit Willot

2008 09 : Crèches, tension et pénurie

« Les places en **crèches** sont si rares que dès votre premier rendez-vous en mairie il vous est clairement exposé qu'il s'agit d'une chimère ». Le propos est d'une saint-maurienne, mais il risque hélas d'être bientôt entendu dans la bouche de Joinvillais.

Il y a à Joinville 143 places en crèche à temps plein, 20 places à temps partiel plus 21 places en halte-garderie. Ces 184 places sont gérées par la mairie, via le Centre communal d'action sociale (Ccas) pour 109 d'entre elles, par une association pour 15 autres et par le département pour les 60 dernières.

Or, la crèche départementale Pierre Brossolette, qui a déjà réduit sa capacité d'accueil depuis septembre 2007, va fermer entre septembre 2008 et mai 2009. Le conseil général, qui gère 76 crèches dans tout le Val de Marne, a engagé des travaux de rénovation.

La situation qui était déjà très tendue à Joinville va donc devenir particulièrement pénible pour les parents à la recherche d'un mode de garde. Lors de la commission d'attribution des places en crèche de mai 2008, sur 133 demandes, 27 enfants seulement ont pu obtenir une place à temps plein et 8 à temps partiel. Pour 98 enfants donc, soit les trois-quarts des demandeurs, c'est un refus qui a été notifié.

La situation est tellement critique que la commune a voté au mois de juin une réservation de 5 places dans une crèche associative, située dans un lieu pourtant peu accessible à Nogent et pour un coût très élevé. Le projet de nouvelle crèche associative quai de la Marne, prévu avec La Maison Kangourou, pourra soulager un peu la situation avec 30 nouvelles places. Mais l'offre de garde d'enfants restera très en dessous de la demande : chaque année, 650 familles cherchent une place dans l'une des structures d'accueil alors qu'il y a moins de 220 places offertes, lorsque tous les équipements fonctionnent.

Il est urgent de mettre autour d'une même table toutes les personnes intéressées : département, CAF, ville, associations de parents, gestionnaires de crèches. Et avec eux de définir une politique de long terme, en favorisant de nouveaux modes de garde, en

expérimentant des micro-crèches, en soutenant les initiatives associatives et en encourageant les entreprises qui voudraient créer des dispositifs de garde d'enfants.

Benoit Willot

2008 07 : Eau de Joinville et eau des Joinvillais

L'eau des Joinvillais est 51% plus chère que l'eau de Joinville...

La société Eau de Paris possède à Joinville une unité de production qui alimente les quartiers Est de la capitale. L'eau qui nous alimente provient habituellement de l'usine de Choisy-le-Roi du Syndicat des Eaux d'Île de France (SEDIF).

A Paris, au 2^{ème} trimestre 2008, le prix du m3 consommé est de 2,78 euros TTC. À Joinville, il est de 4,1883 euros sur la base d'une consommation annuelle de 120 m3. C'est-à-dire que les Joinvillais paient moitié plus que les Parisiens.

Selon l'organisation de consommateurs UFC – Que Choisir, qui a organisé deux études en 2007 et 2006, la marge entre le prix facturé et ce que l'eau devrait coûter s'élève pour le SEDIF à 58,7%.

Le SEDIF regroupe 144 villes de banlieue, dont la nôtre. Il concède depuis 1923 la gestion de ses installations à un opérateur privé, Véolia. La concession expire en 2010 et à la fin de l'année 2008 les élus du syndicat intercommunal doivent se prononcer sur la reconduction du contrat.

Le retour en gestion directe constitue une alternative et serait une bonne façon de contrôler la qualité, la sécurité et le prix de l'eau.

Benoit Willot

2008 06 : Un homme est mort

Aujourd'hui il fait beau, le ciel bleu de l'été est là. La Marne, plate et verte, est le but de nos promenades, des rameurs glissent à sa surface; sur le pont, des enfants traversent en petite troupe pour rejoindre l'île et l'école de musique.

Et puis, une blessure, à peine refermée, altère ces émotions; c'était il y a 2 mois, un homme qui court, tombe et se noie.

Chacun, ou presque, frappé, a questionné, s'est montré bouleversé; certains ont manifesté.

L'absence de papiers ne vaut pas la mort d'un homme. Point. Aucun argument de plus n'est à fournir.

Le surgissement de la réalité la plus humaine, un homme poursuivi, haletant, dans un état de panique qui le pousse hors de lui-même, vers la mort, nous rappelle que les lois ont visage humain. Aujourd'hui, à Joinville, les lois sur l'immigration clandestine portent le visage terrorisé de Baba Traoré.

Les bords de Marne nous disent désormais la tristesse de sa famille, celle aussi des Joinvillais qui ont saisi alors que les mots ont un vrai sens, qu'ils peuvent tuer.

Nous remercions réseau éducation sans frontières (RESF) pour son combat infatigable pour la dignité de l'homme, les élus des villes voisines venus nous soutenir, Mme Conrad, qui a rejoint la manifestation d'hommage à titre personnel, les autres associations ou personnalités présentes ce dimanche d'avril et l'ensemble des Joinvillais venus défendre une certaine conception de la république et de l'humanité.

Nous aurions aimé qu'officiellement Joinville s'associe à cette douleur. M. le Maire a choisi l'absence et le silence. Là encore les mots, ici non-dits, sont lourds de sens.

Florence Weissler

Courriel : joinville-en-mouvement@laposte.net

Internet : www.joinville-le-pont.info

2008 05 : Déception et inquiétude

Beaucoup espéraient qu'un véritable changement allait se produire à l'hôtel de ville. Hélas, les premières semaines de la nouvelle mandature nous laissent un goût amer.

Il y a de la **déception**. Il est possible de gérer une ville en ne refusant pas les propositions uniquement parce qu'elles viennent d'élus de l'opposition, en donnant un peu de transparence aux décisions à prendre. C'est le contraire qui s'est passé jusqu'ici.

Quelques exemples, d'abord en matière de droits de l'Homme.

Un jeune Malien, entré en France légalement pour donner son rein, meurt le 4 avril dans les eaux de la Marne à Joinville. L'émotion est forte et un collectif Joinvillais organise une marche d'hommage à laquelle plusieurs centaines de personnes participent derrière la famille. Il y a plusieurs dizaines d'élus des villes voisines, mais la majorité municipale n'est pas représentée.

L'arrivée de la flamme olympique le 7 avril concerne fortement Joinville, qui est un des creusets du sport français et a accueilli le Dalaï Lama. Je suggère de marquer notre inquiétude pour la situation au Tibet. Le maire me répond que « le drapeau tibétain ne sera pas déployé sur le fronton de la mairie ». C'est pourtant ce que font Saint Maur ou Paris.

Je propose de nommer Ingrid Bétancourt citoyenne d'honneur de Joinville-le-Pont. Ce serait un petit geste en faveur de la liberté. Pour le maire, ce n'est « ni possible, ni souhaitable ». 2000 communes l'ont fait en France, dont Champigny ou Saint Mandé.

Notre deuxième sentiment, c'est **l'inquiétude** qui suit l'adoption du budget de la ville.

Aucun débat d'orientation budgétaire n'a été mené et nous n'avons aucune idée sur les intentions de la nouvelle équipe. Les informations données aux élus sont lacunaires et même, pour ce qui concerne l'aide aux associations, fausses.

Les finances communales s'engagent dans une dérive dangereuse. Les dépenses de fonctionnement augmentent de 7,6% - cinq fois plus que l'inflation mesurée en 2007 par l'Insee (1,5%). La hausse des recettes se limite à 4,2%.

En conséquence, la capacité d'autofinancement diminue de 16% d'une année sur l'autre. Des investissements nécessaires et urgents prévus pour 2008 ne sont pas financés, comme l'aménagement des berges de l'île Fanac, la reconfiguration de la place des Canadiens ou l'agrandissement de l'école maternelle de Polangis...

Benoit Willot

Courriel : contact@joinville-le-pont.info

Internet : www.joinville-le-pont.info

Téléphone : 06.85.10.52.55

2008 04 : L'urgence de l'action

L'élection municipale de mars 2008 a permis de renforcer sensiblement le poids de la gauche au conseil municipal. Cinq élus siègeront désormais dans l'assemblée communale pour défendre vos intérêts, proposer et s'engager.

Florence Weissler-Lopez, habitante de Polangis, 41 ans, professeuse agrégée, socialiste m'a rejointe. Marc Verstraete, résident du quartier des Canadiens, 58 ans, responsable des services généraux, radical de gauche siégeait déjà à mes côtés comme conseiller municipal pendant la dernière année de mandat.

Font aussi leur entrée au conseil, Marie-France Astégiani-Merrain, qui vit dans le quartier des Canadiens, 62 ans, cadre administratif, communiste ainsi qu'Yves Tamet, un habitant de Polangis, 53 ans, avocat, communiste.

Lors du scrutin de mars 2008, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue. La gauche progresse de 5% par rapport à 2001, tandis que la liste du nouveau maire, Olivier Dosne, fait également 5% de moins que celle de l'ancien maire, Pierre Aubry, il y a 7 ans. Mais, c'est la loi électorale, elle emporte la grande majorité des sièges.

Les élus de gauche abordent les six prochaines années avec la volonté de participer pleinement aux activités de la commune, en espérant être écoutés.

Mais ce qui est urgent, c'est d'engager rapidement plusieurs opérations importantes : la rénovation des Hauts de Joinville, l'aménagement des écoles, la réalisation d'aménagements cyclables, la révision des critères sociaux et familiaux des services municipaux.

Nous ne pouvons ignorer la demande de tous ceux qui souhaitent un meilleur accès à la culture, au sport, à l'éducation et d'abord au logement. On ne peut pas continuer à accepter la perte de substance économique de notre commune. Il serait suicidaire de ne pas prendre des mesures drastiques en faveur d'un meilleur respect de notre environnement.

L'abbé Pierre disait : « on ne peut pas, sous prétexte qu'il est impossible de tout faire en un jour, ne rien faire du tout. »

Pour autant, il ne faut pas que l'absolue nécessité d'entreprendre des actions rapides pour des raisons de justice sociale conduise à négliger la qualité ou même le côté esthétique. Le poète martiniquais Aimé Césaire nous disait que « la justice écoute aux portes de la beauté. »

Benoit Willot

Courriel : contact@joinville-le-pont.info

Internet : www.joinville-le-pont.info

Téléphone : 06.85.10.52.55